RCS : BRIVE LA GAILLARDE
Code greffe : 1901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00133
Numéro SIREN : 838 464 378
Nom ou dénomination : ABF Expansion

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2020 sous le numéro de dépôt 715

Greffe du tribunal de commerce de Brive

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 31/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/715

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Nomination de commissaire aux comptes titulaire

Déposant :

Nom/dénomination : ABF Expansion

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 838 464 378

N° gestion : 2018 B 00133

Copie certifiée conforme
MLC / 31/01/2020 12:00:01
N° de dépôt - 2020/715 / 838464378

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABF Expansion
Société par actions simplifiée
au capital de 18 188 040 euros
Siège social : Rue des Entrepreneurs - ZAC de Bridal, 19130 OBJAT
838464378 RCS BRIVE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 29 novembre,
A 10 heures,

Les associés de la société ABF Expansion se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain BLACLARD, en sa qualité de Président de la société LA FINANCIERE SAINT MICHEL, Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 18 188 040 actions sur les 18 188 040 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des trois quarts des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Copie certifiée conforme
MLC / 31/01/2020 12:00:01
N° de dépôt - 2020/715 / 838464378

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un second Commissaire aux Comptes titulaire.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer la société CAEC AUDIT, société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 790 202 857 RCS BORDEAUX, dont le siège social est situé 81 Avenue des Magudas - 33700 MERIGNAC, en qualité de second Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société CAEC AUDIT a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
MLC / 31/01/2020 12:00:01
N° de dépôt - 2020/715 / 838464378

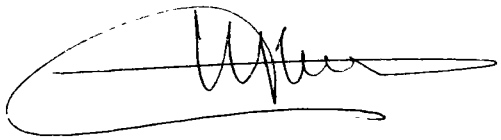
Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Société LA FINANCIERE SAINT MICHEL



Copie certifiée conforme
MLC / 31/01/2020 12:00:01
N° de dépôt - 2020/715 / 838464378